

La version que vous consultez n'est pas définitive. Cette fiche d'activité peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

4.00 crédits	30.0 h	Q1 et Q2
--------------	--------	----------




Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Enseignants	de Clippele Marie-Sophie (coordinateur(trice)) ;Klimis Sophie ;Vrielink Jogchum ;
Langue d'enseignement	Anglais
Lieu du cours	Bruxelles Saint-Louis
Préalables	<i>Le(s) prérequis de cette Unité d'enseignement (UE) sont précisés à la fin de cette fiche, en regard des programmes/formations qui proposent cette UE.</i>
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de : L'étudiant-e devrait au terme du séminaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'être ouvert-e à des questions fondamentales et à une réflexion critique sur le droit ; • avoir acquis la capacité de comprendre des textes de théorie du droit ou relevant d'autres disciplines mais éclairant l'objet juridique sous un angle renouvelé, de les synthétiser et de les critiquer lors d'une discussion en groupe ; • avoir étudié une question de théorie du droit en profondeur et de manière critique, par des recherches personnelles ; • avoir été capable de présenter oralement le fruit de ses recherches à l'ensemble de ses condisciples ; • avoir été capable de rédiger, sur la même question, une analyse critique de 9000 mots maximum (notes de bas de page comprises, mais hors bibliographie et table des matières) , fondée sur une bibliographie articulant sources juridiques mais aussi relevant d'autres disciplines, idéalement dans une perspective interdisciplinaire.
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>L'évaluation du travail écrit est principalement fondée sur la structure de l'argumentaire, la formulation de la problématique et sa pertinence, l'interdisciplinarité, l'esprit critique, la qualité des recherches, la compréhension générale de la question et de la littérature, l'expression écrite et la méthodologie.</p> <p>L'étudiant-e est également évalué-e, plus marginalement, sur la base de sa participation aux séances de lecture, de ses notes de lecture et de sa présentation orale, voire de l'épreuve complémentaire qu'auraient imposée au moins deux absences injustifiées.</p> <p>En effet, les étudiant-e-s alignant plus d'une absence injustifiée ne peuvent déposer leur travail à la session de juin : s'ils/elles sont inscrit-e-s à la session, ils/elles obtiennent un OA ; ils/elles voient en outre la remise de leur travail, en troisième session, conditionnée par la réussite d'un examen oral portant sur l'un des textes du portefeuille, choisi au hasard (ce qui suppose de les avoir tous travaillés en amont). Cet examen oral et leur travail écrit font l'objet d'une évaluation commune.</p> <p>Une absence injustifiée à la journée de présentations orales, même s'il s'agit de la seule absence de l'année ou si elle est partielle (si l'étudiant-e ne participe qu'à la moitié de la journée ou à une demi-journée seulement, par exemple), provoque des conséquences comparables : l'étudiant-e concerné-e ne peut présenter son travail à la session de juin et ne pourra le déposer, en seconde session, qu'à la condition d'avoir procédé à la présentation orale selon les modalités prévues par son/sa titulaire.</p>

<p>Méthodes d'enseignement</p>	<p>Les textes à lire sont mis à la disposition des étudiant-e-s sur moodle.</p> <p>Ils font l'objet d'une note de lecture, longue de 3 à 5 pages, rédigée par chaque étudiant-e et synthétisant les différents textes proposés: c'est là un document de travail nécessaire aux débats menés en cours. Dans sa note, chacun-e extrait en outre 2 problématiques ou idées-clefs qui l'interpellent tout particulièrement.</p> <p>Cette note constitue une condition d'admissibilité en cours et doit donc être remise au/à la titulaire avant le début du cours, selon les modalités qu'il/elle indique (envoi par email, dépôt sur moodle ou d'une version papier). Une absence (justifiée ou injustifiée) à l'une des séances ne dispense pas l'étudiant-e de remettre sa note de lecture à son/sa titulaire.</p> <p>Les horaires de chaque séminaire sont établis par l'Administration, en fonction de la disponibilité des étudiant-e-s et des titulaires.</p> <p>Tous les séminaires suivent cependant la même structure, constituée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une introduction, en octobre ; - de deux cours au premier quadrimestre, puis de quatre cours au début du second quadrimestre, chacun portant sur un ou plusieurs textes choisis et diffusés par le/la titulaire ; - d'au moins un moment d'échange entre les étudiant-e-s et leur professeur-e au sujet de leur travail individuel, à un moment fixé par celui-celle-ci avant la période de suspension des cours (pour l'année académique 2024-2025, celle-ci court du 21 avril au 3 mai 2025) ; - de l'équivalent d'une journée complète (quand le groupe ne dépasse pas 25 étudiant-e-s), après la période de suspension des cours (pour l'année académique 2024-2025, celle-ci court du 21 avril au 3 mai 2025), au cours de laquelle chaque étudiant-e présente le résultat de ses recherches personnelles. Ces présentations orales peuvent avoir lieu sous diverses modalités mais durent 10 minutes par étudiant-e. - de la remise d'un travail écrit de 9000 mots maximum (notes comprises, mais hors bibliographie et table des matières), le dernier vendredi du quadrimestre ou le jour précédant la troisième session, à 23h59 ; la date et l'heure de soumission sur Moodle font foi. <p>Pour l'année 2024-25, les échéances sont fixées au vendredi 16 mai 2024 et, pour la troisième session, au vendredi 15 août 2024.</p> <p>Au cas où l'étudiant-e soumettrait son travail après la fermeture des bâtiments, la version imprimée de son travail doit être déposée à l'Administration facultaire sans délai, soit le premier jour ouvrable suivant l'échéance susmentionnée. Ceci ne s'applique pas aux groupes dont les titulaires ne requièrent pas qu'une version papier leur soit rendue.</p> <p>En cas de retard justifié, le délai pour la remise du travail sera prolongé du nombre de jours équivalant à la différence entre la date de début du certificat médical et la date de remise prévue pour le travail, avec un maximum de 10 jours.</p> <p>En cas de retard injustifié, seront déduits du résultat total 2 points par tranche de 24 heures entamées ; un retard de plus de 5 jours, la remise d'un travail non véritable ou l'absence de remise mèneront à une note d'absence (0A).</p> <p>Les titulaires utilisent un ou plusieurs outils d'intelligence artificielle (notamment « ChatGPT ») dans le cadre de leur enseignement afin de familiariser les étudiant-e-s avec les intérêts et les limites de ce type d'outils. Si l'usage des outils d'intelligence artificielle est encouragé dans le cadre du séminaire, il est attendu des étudiant-es qu'ils et elles en fassent un usage responsable selon le document « L'utilisation responsable de l'intelligence artificielle générative », approuvé par le conseil de Faculté. Les étudiant-es sont tenu-es de signer un « engagement d'intégrité » à cet effet. La non-remise de l'engagement d'intégrité signé est sanctionnée par une perte de deux points.</p> <p>Le travail écrit fera l'objet d'une analyse par le logiciel « Compilatio », visant à détecter les plagats et contenus générés par l'intelligence artificielle.</p> <p>Enfin, il est attendu des étudiant-es qu'ils et elles utilisent pour leurs travaux le système de référencement enseigné au sein de la Faculté ; un tableau synthétique leur sera remis en début de séminaire à cet effet. Pour une raison particulière (tenant par exemple à la thématique du travail ou à la langue dans laquelle celui-ci est rédigé), le ou la titulaire peut autoriser l'usage d'un autre système de référencement (tel que APA, Oxford...).</p>
<p>Contenu</p>	<p>Le séminaire de théorie du droit permet aux étudiant-e-s de développer une démarche de recherche personnelle dans le prolongement du cadre théorique posé à la faveur du cours d'Introduction critique à la pensée juridique contemporaine (ICPJC) ou le cours de <i>legal theory</i>. Si le travail à réaliser dans ce cadre est personnel, il s'inscrit dans une dynamique de groupe dont la petite taille favorise les échanges tout au long de l'année entre étudiant-e-s ainsi qu'entre étudiant-e-s et enseignante.</p> <p>Plus précisément, en cours, il est procédé à la lecture et à la discussion de textes portant sur différents sujets généraux de théorie du droit ou sur des thématiques plus ciblées – toujours, cependant, selon une démarche conceptuelle, critique voire interdisciplinaire.</p> <p>Les thèmes de chaque séminaire varient selon les années et les titulaires ; dans la mesure du possible, le thème général sera décliné dans différentes branches du droit.</p> <p>Les étudiant-e-s sont par ailleurs accompagné-e-s dans la rédaction d'un travail de recherche personnel, à partir des problématiques discutées collectivement mais sur une thématique qui leur est propre. Les titulaires sont ainsi disponibles pour rencontrer, lors de permanences ou sur rendez-vous, les étudiant-e-s qui le souhaiteraient.</p> <p>Avant la remise de son travail écrit, chacun-e présente ses recherches oralement.</p> <p>Le travail écrit est rédigé dans la langue correspondant au séminaire que les étudiant-e-s suivent : en français pour les étudiant-e-s inscrit-e-s en bachelier unilingue, en anglais ou en néerlandais pour les étudiant-e-s inscrit-e-s dans les cursus bilingues ou trilingues.</p>

Bibliographie	<p>Fournie, sans être nécessairement exhaustive, avec le portefeuille de textes ainsi que par les discussions individuelles de chacun-e avec son/sa titulaire/.</p> <p>Provided, but not necessarily exhaustive, with the portfolio of texts as well as through individual discussions with the teacher.</p>
Autres infos	<p>Aucune pré-correction de textes n'est proposée par les titulaires. Par contre, les étudiant-e-s peuvent rencontrer leur titulaire lors de permanences ou rendez-vous individuels, et il est conseillé que ces discussions se basent sur un texte (plan, chapitre, etc.).</p> <p>Divers « prix » peuvent couronner les travaux écrits réalisés dans le cadre du séminaire de théorie du droit : il peut s'agir de prix internes (comme le prix du meilleur essai en théorie du droit et le prix Fondation Pierre Kompany) ou de prix externes. Les étudiant-e-s reçoivent des informations à ce sujet lors de la première séance du séminaire.</p>
Faculté ou entité en charge:	DRTB

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en droit français-anglais	DRAB1BA	4	BDROI1212 ET BFILO1116	
Bachelier en Droit - Rechten - Laws	DREB1BA	4		